

PHARMACIE DE BASE

CHECK-LIST PHARMACIE

GESTION DE LA PHARMACIE	OUI	NON
Je dispose d'une pharmacie de base.		
Lorsque j'épuise un élément de la pharmacie (ou l'élimine si la date de péremption est atteinte), je le remplace.		
Je vérifie régulièrement la validité des médicaments et autres produits de la pharmacie.		
Je place la pharmacie sous clef et hors de portée des enfants.		
J'ai toujours la pharmacie à portée de main.		
ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS		
En dehors de la pharmacie de base, j'administre à l'enfant uniquement le médicament ou traitement fourni par la famille et pour lequel je dispose d'une prescription médicale nominative complète.		
Je marque et classe chaque médicament ou traitement au nom de l'enfant qui le reçoit.		
CONTENU DE LA PHARMACIE DE BASE		
• Paracétamol		
• Sérum physiologique		
• Désinfectants :		
→ chlorhexidine aqueuse (pour les blessures)		
→ alcool isopropylique à 70% (pour le petit matériel)		
→ gel ou solution hydroalcoolique (pour les mains)		
→ désinfectant de surface		
• Comprimés d'iode		
• Compresse de gaze stériles et non stériles		
• Pansements		
• Pansements hydrocolloïdes pour les brûlures (ou compresses de gaze stériles avec une face plastifiée)		
• Sparadraps		
• Bandes en rouleau (maille extensible)		
• Pince à épiler		
• Pince à tique		
• Gants jetables		
• Petits ciseaux		
• Cold pack (rangé au congélateur)		
• Thermomètre avec des enveloppes plastifiées jetables		
• Crème solaire protection FPS 50 UVA et UVB		

L'accueillant-e dispose d'une pharmacie de base pour :

- La surveillance de la santé
- Les premiers soins à dispenser en cas de « bobo » ou d'urgence

GESTION ET UTILISATION DE LA PHARMACIE

Le contenu de la pharmacie de base doit être **mis sous clef et hors de portée des enfants**. Cependant, l'accueillant-e doit pouvoir y accéder rapidement en cas d'urgence.

La pharmacie de base est réduite à quelques produits d'usage courant, de médicaments d'urgence avec les modes d'emploi, de petit matériel et de produits de soin (listés ci-dessous).

Il faut régulièrement en vérifier le contenu et les dates de péremption.



ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Les soins de santé que peut dispenser l'accueillant-e sont limités aux soins de soutien aux activités de la vie quotidienne et aux soins de santé prescrits par le médecin¹. Cette règle est motivée par le fait qu'il faut éviter de masquer des symptômes (plaintes, douleurs) avec comme risque un délai dans le diagnostic et une prise en charge trop tardive.

Aucun médicament (y compris homéopathique, phytothérapique ou en vente libre en pharmacie) ne sera administré sans prescription médicale, à l'exception du paracétamol².

Pour tout médicament ou traitement non repris dans la pharmacie de base, il faut disposer d'une prescription médicale nominative qui précise :

- le nom du traitement ;
- le dosage ;
- la fréquence journalière ;
- la date de début (ou date de signature de la prescription) ;
- la date de fin (ou une durée) ;
- le nom, la signature et le cachet du médecin.

Ces médicaments seront apportés par les parents et rangés, au nom de l'enfant, dans la pharmacie (hormis s'ils doivent être conservés au frigo).



CONTENU DE LA PHARMACIE DE BASE

Produits d'usage courant

Le **paracétamol** est administré en cas de fièvre supérieure ou égale à 38,5°C (avec information des parents), de préférence en administration orale (sirop) plutôt qu'en intra-rectale (suppositoire) car la dose est mieux adaptée au poids de l'enfant et l'absorption est plus complète. La dose est de 15mg/kg/prise, avec un maximum de 60mg/kg/jour.

Le **sérum physiologique** est utilisé en flapules unidoses de 5 ml (procédé d'utilisation stérile, usage individuel).

Des **désinfectants** sont utilisés pour des usages spécifiques : la chlorhexidine aqueuse en cas de blessure ou lésion cutanée (les désinfectants à base d'iode sont proscrits), l'alcool isopropylique à 70° pour désinfecter les thermomètres, le gel ou la solution hydroalcoolique pour l'hygiène des mains de l'accueillant-e et un produit biocide pour la désinfection des surfaces.

Médicaments d'urgence

Comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire

Le plan fédéral de sécurité nucléaire demande à tous les milieux d'accueil pour enfants de disposer de comprimés d'iode de potassium à 65 mg. Ils sont délivrés gratuitement en pharmacie et font partie de la pharmacie de base des milieux d'accueil. En cas d'accident grave sur une installation nucléaire, l'administration de comprimés d'iode vise à empêcher la captation de l'iode radioactif par la glande thyroïde ce qui risque d'entraîner un cancer thyroïdien, risque d'autant plus important que l'enfant est en bas âge. Les comprimés d'iode ne seront donnés aux enfants et adultes que sur injonction des autorités³.

1- Les professionnels de la petite enfance doivent se référer au « protocole d'accord de soins » en vigueur qui est un cadre juridique spécifique portant sur l'administration de traitement par des non professionnels de santé.

2- Art. 72 alinéa 3 de l'Arrêté du GCF du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

3- Flash Accueil 36 « Que faire en cas d'accident nucléaire », ONE 2019.

Dose recommandée :

- ¼ comprimé pour les bébés de moins de 1 mois.
- ½ comprimé pour les enfants de 1 mois à 3 ans.
- 1 comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans.
- 2 comprimés pour les adolescents et adultes de 12 à 40 ans.



La date indiquée sur l'emballage est la date de production et non de péremption. Leur durée de conservation est d'au moins 10 ans.

Afin de déterminer le nombre de boîtes de comprimés d'iode nécessaire, il est possible d'utiliser le module qui se trouve sur le site www.risquenucleaire.be.

Rendez-vous dans votre pharmacie habituelle avec votre carte d'identité.

Sur base du calcul effectué par le module ou par vos soins, votre pharmacien vous remettra alors votre stock de boîtes.

Administer les comprimés d'iode aux enfants et adultes, si et seulement si les autorités en font l'injonction (via BE-Alert par SMS).

Ciprofloxacine (ciproxine)

Elle est utilisée pour la chimioprophylaxie en cas de méningite à méningocoques (sirop à 250mg/5ml (pour les enfants) et comprimés à 500mg (pour les adultes)). La dose est administrée en une seule fois (15mg/kg pour les enfants et 500mg pour les adultes). Vu la rareté des infections et la facilité de prescrire à distance (prescription électronique), disposer d'un flacon de sirop ou de comprimés dans la pharmacie n'est pas indiqué. L'accueillant-e suivra les directives du médecin de la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ (Région wallonne) ou de la COCOM (Région de Bruxelles-Capitale).

Petit matériel

La pharmacie de base doit contenir du petit matériel pour assurer les soins : des compresses de gaze stériles et non stériles, des pansements simples, des pansements hydrocolloïdes pour les brûlures (ou compresses de gaze stériles avec une face plastifiée), des sparadraps, des bandes en rouleau (maille extensible), une pince à épiler, une pince à tique, des gants jetables, des petits ciseaux, un cold pack (rangé au congélateur) et un thermomètre avec des enveloppes plastifiées jetables.

Avant l'âge d'un an, un thermomètre individuel sera apporté par les parents. Il faut passer tout le thermomètre dans de l'alcool isopropylique à 70°C, en frottant avec un linge propre puis laisser sécher. Il est recommandé d'utiliser, autour du thermomètre, une enveloppe à usage unique mais la désinfection du thermomètre reste nécessaire. La prise de température n'est pas requise quotidiennement et systématiquement chez tous les enfants.

Après l'âge d'un an, les thermomètres auriculaires avec embout jetable peuvent être utilisés mais ils sont moins fiables (il peut exister une différence de 0,5 à 1°C entre deux types de thermomètres).



Produits de soin

Hormis la **crème solaire**⁴ dont il faut disposer dans la pharmacie de base, les autres produits de soin seront apportés par les parents et seront utilisés avec parcimonie. La **crème de change** peut être fournie par l'accueillant-e ou apportée par les parents. Les préparations « maison » ne sont pas permises.

BON À SAVOIR

Pour éviter les allergies et les effets secondaires liés à certains composants (conservateurs...), il convient de limiter l'usage de produits de soins à ceux qui sont réellement nécessaires⁵.

4- Préférer les écrans minéraux aux filtres chimiques et utiliser des produits pédiatriques : émulsion E/H (eau dans huile). Protection FPS 50 UVA et UVB. Respecter la date de péremption : un an maximum après ouverture.

5- Flash Accueil 29 « Pour un bon usage des produits de soins et de traitements... », ONE 2016.

